



Egalité femmes/hommes : La fonction publique n'est pas exemplaire, il y a urgence à agir !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, le Président de la République a porté l'égalité entre les femmes et les hommes comme « Grande Cause Nationale » du quinquennat.

Lors des précédents Conseils Communs de la Fonction Publique, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérard Darmanin, a annoncé une concertation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique.

Dans le même temps Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, a promis « un plan dur et concret » sur l'égalité salariale pour les prochaines semaines. Elle a d'ailleurs déclaré que : « l'État n'est pas exemplaire, il doit le devenir, c'est un des axes prioritaires de ma feuille de route ».

La CGT ne cesse de dénoncer et de combattre les inégalités, de porter les revendications pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais, les inégalités perdurent dans la Fonction publique au niveau du traitement, du déroulement des carrières professionnelles et du niveau des pensions.

Il y a bien urgence à agir pour faire cesser l'inadmissible : à 50 ans, une femme dans la fonction publique gagne, en moyenne, 4000 euros de moins par an qu'un homme en catégorie C, 5400 euros de moins en catégorie B et 11 400 euros en A.

Le gouvernement ne peut pas rester sur des effets d'annonce et de communication.

Pour cela, il doit cesser la politique de restriction budgétaire qu'il nous impose et qui, de fait, aggrave les inégalités.

Pour exemple, le rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique dans la loi de Finances de 2018, est une nouvelle attaque faite aux fonctionnaires. Cette mesure injuste a des effets négatifs et particulièrement pour les femmes.

Concernant le gel du point d'indice, les annonces de non revalorisation va entraîner des pertes considérables pour les agent-e-s de la Fonction publique, composée à 62% de femmes. Les conséquences sont plus marquées chez les femmes lésées sur les déroulements de carrière et sur les pensions. Un rapport de l'OCDE rappelle que les infirmier-e-s en France, ont un salaire 5% inférieur au salaire moyen, constat également fait pour les enseignant-e-s français, métiers qui sont à prédominance féminine.

Ensuite, les annonces doivent être suivies de faits et actes visant à supprimer concrètement les inégalités. Nous pensons aussi que les employeurs publics doivent être irréprochables en la matière.

Pour cela, des négociations doivent être engagées, au plus vite, à partir du bilan du Protocole d'accord égalité de 2013, signé par tous les employeurs de la fonction publique et par toutes les organisations syndicales.

La CGT veut des actes forts de la part du gouvernement. Nous n'accepterons pas un semblant de concertation sur le sujet. La CGT continuera à se battre pour obtenir, entre autres, la revalorisation des métiers à prédominance féminine, des mesures pour ne pas pénaliser les femmes pendant leur maternité, une analyse sexuée des conditions de travail, des avancées sur la résorption de l'emploi précaire, la mixité des métiers, l'articulation vie privée/vie professionnelle et une réelle politique de prévention des violences sexistes et sexuelles.

CGT Fonction Publique

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

tel : 01 55 82 77 67 (UFSE) - tel : 01 55 82 88 20 (FDSP) - tel : 01 55 82 87 49 (Santé & AS)